

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°140-2024	<u>MEDIATHEQUE</u> Don de 2 lithographies de Geneviève Couteau à la Ville de Clisson par Madame MENARD de Rezé (44)
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 14 septembre 2024 relative aux délégations au Maire du Conseil municipal ;

VU le courrier de Madame Ménard en date du 21 octobre 2024 relative à une donation de 2 lithographies et à son souhait de voir ces 2 lithographies de Geneviève Couteau exposées dans la Médiathèque Geneviève Couteau ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTE** le don de Madame Ménard de Rezé (44) composé de 2 lithographies de Geneviève Couteau, estimées chacune à 45 € pièce, et dont l'une d'elle, a pour dénomination "portrait de Phousao".
- Article 2. **PRECISE** que ces 2 lithographies seront exposées à la médiathèque de Clisson selon le souhait de Madame Ménard.
- Article 3. **PRECISE** que ce don ne génère aucune charge pour la Commune.
- Article 4. **CHARGE** le service "comptabilité" et le pôle "animation, culture et sport", Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 7 novembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
CERTIFIE CONFORME

Laurence Luneau
Maire

Décision transmise en Préfecture le **12 NOV. 2024**
Et affichée le **12 NOV. 2024**

